

REGLEMENT INTERIEUR ASSOCIATION A.G.O.M.

Le présent règlement annule et remplace le précédent règlement du 11/12/2006.

Article 1 : Pratique et discipline

La pratique du badminton dans la salle André Saussaye ne pourra se faire qu'en présence d'au moins un des membres du bureau ou d'une personne mandatée.

Il sera éventuellement proposé à un ou une des adhérents d'être mandaté pour représenter légalement et exceptionnellement l'Association auprès des Services de Sports de la Mairie du Havre qui en sera avisée (courrier ou téléphone).

Dans le cas où aucun adhérent élu ou mandaté ne se trouve présent dans la salle, la pratique du badminton sera strictement interdite.

Tous adhérents ne respectant pas cet article sera radié de l'Association.

Article 2 : Horaire

La pratique du badminton se déroule de 18 heures 00 à 19 heures 55 afin de ranger tout le matériel et de laisser libre la salle à 20 heures.

La pratique du badminton a lieu tous les lundis ouvrables à l'exception des vacances scolaires de Noël.

La saison débute le 1er ou le 2eme lundi de septembre et se termine le dernier lundi de juin.

Article 3 : Matériel de l'Association

Il est demandé à tous les adhérents de prendre soin du matériel (filets et raquettes).

Les filets devront être roulés à la fin de chaque séance et remisés dans le sac prévu à cet effet.

Les raquettes devront être rangées correctement dans le coffre en prenant soin de ne pas les casser ou de les déformer.

Le ou les adhérents doivent informer le bureau s'il constate qu'il manque du matériel ou s'il est cassé.

Article 4 : Incidents

En cas de problèmes divers survenus dans la salle de notre créneau horaire, prévenir le gardien de la ville du Havre ou un des membres du bureau (problème éclairage, parquet, poteaux de basket, stores pare soleil, etc)

Article 5 : Clef du coffre

La clef du coffre pour le matériel est disponible auprès de chaque membre du bureau.

Article 6 : Sécurité

Si vous démontez les buts de hand-ball avant de jouer sur les terrains, veillez à :

- Les remettre en fin de séance
- Vérifier qu'il soit bien fixé
- Prévenir le gardien et/ou le bureau si vous constatez un défaut de fixation

Le président,